



Compte rendu du CA du CESOP 15 octobre 2020

Membres titulaires présents votants

Christine CHAUMONT, Jean-Laurent DOURNAUX, Agnès FAVE, Pierre GIGAN, Florence HENRY, Constance IMAD, Philippe LAPORTE, Sylvie LEMAITRE, Catherine MUSEY, Denis SAVARY

Membres suppléants présents

Christine BALSAMO suppléant votant, Sangitiana RAKOTOZAFY suppléant votant

Invités présents

Claire BERNARD (secrétariat CESOP), Maïder BUGNON OLANO (trésorier CLAS PARIS), Alisson BOCKELEE (Conseillère en Prévention) pour le point 3, Xavier BONNIN (président CLAS MEUDON), David CAPAYROU (secrétaire CLAS Nançay), Emmanuel THETAS (président CLAS Nançay)

Excusés

Sylviane CHAINTREUIL, Pascale HAMMES, Richard MONIER

La réunion s'est déroulée à distance avec Zoom comme outil de visioconférence.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9H30 : il y a 10 votants.

1) Désignation du président et des secrétaires de séance

Présidente de séance : Agnès FAVE.

Secrétaires de séance : Catherine MUSEY et Claire BERNARD.

Point 1 : Vote désignation de la présidente et des secrétaires de séance : Unanimité 10 Pour

2) Approbation de l'ordre du jour

Ordre du jour du CA:

	Page
1) Désignation du président et des secrétaires de séance	1
2) Approbation de l'ordre du jour	1
4) Approbation du compte rendu du CA du CESOP du 23 juin 2020	3
5) Approbation du compte rendu du CA du CESOP du 16 septembre 2020	3



6) Grilles de subvention 2021	4
7) Tarifs du CLE 2021	5
8) Salaires des animateurs du CLE 2020	5
9) Désignation des représentants du CA du CESOP à la commission électorale	5
10) Précisions sur le RI de la commission voyage	6
11) Plafond de la commission voyage en 2021	7
12) Questions diverses	7

Point 2 : Vote de l'ordre du jour : 1 Abstention et 9 Pour

3) Information sur l'impact des conditions sanitaires sur la reprise des activités (invitée A. Bockelée)

Un document a été rédigé par le CLAS Meudon. Il contient les protocoles à mettre en place pour répondre à la crise sanitaire COVID 19 et permettre la reprise des activités du CLAS Meudon. Ce document a été préparé avec le CLAS PARIS, les correspondants des activités, pour s'adapter à chaque activité, et la conseillère de prévention (CP). Une visite des lieux a été faite avec la CP : ses remarques ont été prises en compte dans le document. Tout est en place (affiche, marquage, appareil mis à disposition, ...). Le document n'a pas encore été soumis à la validation de la présidence. Il comporte 2 parties : une dédiée aux activités sur le site de Meudon, l'autre sur les activités externes. Il correspond aux règles en vigueur dans l'établissement en période d'alerte (mais pas en alerte renforcée, ni en alerte maximale). Ainsi les activités n'ont pas repris actuellement à Meudon.

Des personnes retraitées ont fait une demande pour une activité de gym en dehors du site de Meudon entre 9H30 et 10H30. Le président du CLAS Meudon prendra contact avec la responsable de l'activité pour clarifier la situation : le CLAS ne peut subventionner une activité qui se déroule pendant les heures de bureau.

Le même type de document a été rédigé pour le CLAS Paris et la conseillère de prévention a effectué une visite des locaux du CLAS à Paris. Le document répond aussi au niveau « alerte » de la crise sanitaire. Seule l'activité « musique » en libre-service a pu reprendre avec un protocole approuvé par la présidente. Les personnes participant à cette activité (principalement piano), ont réglé leur cotisation et sont en possession d'une carte du CLAS Paris. Ils peuvent alors prendre la clé du pavillon Baillaud chez le gardien. Une seule personne peut accéder au local musique à la fois pendant la pause méridienne ou après 17H00 (période d'ouverture de l'établissement mais hors période de bureau).

La Conseillère en prévention s'inquiétant des risques de personne isolée. La présidente du CLAS Paris répond qu'une signalétique a été mise en place à côté du téléphone présent dans le pavillon pour expliquer quoi faire et qui prévenir en cas d'urgence. Il faut s'assurer que les personnes ne restent



pas trop tard : notamment prise en compte du couvre-feu à 21H pendant les 6 semaines qui viennent. Elle suggère que la reprise de l'activité musique se fasse sur des créneaux horaires prédéfinis.

- ⇒ A étudier si un formulaire peut être mis en place pour que les musiciens réservent un créneau horaire. On saurait ainsi qui est dans le pavillon Baillaud et à quelle heure. Le CLAS de Meudon a développé un tel formulaire d'inscription en ligne et Xavier demandera les informations à Denis Perret pour que le CLAS Paris regarde si ce formulaire serait adaptable. Sur SCOP, le CLAS Paris a déjà utilisé la fonctionnalité formulaire (pour les pré-inscriptions aux activités).

Le CLAS Meudon pourrait également relancer l'activité musique dans des conditions identiques à celles de Paris : Le président du CLAS Meudon finalisera le document décrivant les protocoles sanitaires du CLAS MEUDON en s'inspirant pour la musique de ce que le CLAS PARIS a fait. Ce document sera soumis à la présidente. L'idée est que dès que la situation sanitaire redevient en alerte simple, les activités des 2 CLAS puissent redémarrer. Moyennant, la mise en place des réservations des créneaux horaires, l'activité musique pourrait redémarrer en période « alerte maximale ou renforcée » donc dès maintenant, sous réserve de la validation de la présidente.

- ⇒ A priori les activités « poterie » et « encadrement » de Meudon pourraient également redémarrer puisque ce ne sont pas des activités de groupe. La conseillère en prévention alerte sur les dangers spécifiques de ces 2 activités : coupure, brûlure, surtout en situation de personne isolée.

La présidente du CESOP a reçu un mail de la DIL prévenant que la DIL a reçu pour consigne de reprendre les clés des locaux du CLAS Meudon. Les présidents et vice-présidents du CLAS Meudon s'en étaient alarmés lors d'un contrôle la semaine dernière. La présidente du CESOP répondra au mail pour demander des explications.

Départ de la conseillère en prévention

4) Approbation du compte rendu du CA du CESOP du 23 juin 2020

Point 4 : Vote approbation du compte-rendu 23/06/2020 : Unanimité 10 Pour

5) Approbation du compte rendu du CA du CESOP du 16 septembre 2020

Point 5 : Vote approbation du compte-rendu 16/09/2020 : 1 Abstention + 9 Pour

10H00 arrivée d'un titulaire



Ce CA était consacré au voyage au Guatemala. Le trésorier indique que les chèques de remboursement ont été envoyés aux personnes inscrites au voyage 2020 qui ne souhaitent pas faire celui reprogrammé en 2021.

Il est important que les inscrits au voyage 2020 ou 2021 soient informés de la suite des évènements, notamment ce qui a été décidé lors du CA du 16/09/2020.

Le représentant de la commission retraités signale qu'il a été sollicité et a accepté d'informer les retraités des actualités du voyage au Guatemala mais il ne dispose pas des informations à transmettre.

La présidente du CESOP fera un mail aux responsables des voyages pour rappeler cette mission d'information (article 5 du nouveau règlement intérieur), au minimum pour les participants aux voyages. La mise à jour de la page SCOP est à vérifier. La présidente du CESOP est prête à donner un coup de main pour cette publication, car elle connaît bien l'outil. Ils peuvent la solliciter pour cela.

6) Grilles de subvention 2021

Cf. document de Jean-Laurent. Le plafond voyage est abordé spécifiquement au point 11 de ce CR.

Plafond des commissions			Aide exceptionnelle et prêts	
Commissions	2020	2021	Proposition d'un montant maximum pour l'aide exceptionnelle de 858 €	
Calcul des tranches				
QF min	6 233	6 329	Proposition d'un montant maximum pour les prêts de 858 €	
QF max	22 429	22 451		
Plafond des commissions (€)				
Commission Enfance				
Plafond séjour enf < 18 a	1 148	1 149		
Plafond séjour enf > 18 a	572	572		
Plafond subv enf < 18 a	1 463	1 465		
Plafond subv enf > 18 a	733	733		
Commission Vacances				
Plafond subv / an MEN	827	828		
Plafond subv / an CNRS	361	362		
Commission Voyages / week-end				
Plafond voyage	1 800 ⁴	1 800 ⁵		
Plafond we	531	531		
Plafond subv OD ⁶ MEN	1 021	1 022		
Plafond subv OD CNRS, AD MEN	475	475		
Plafond subv AD CNRS	225	225		

La grille s'appuie sur la valeur de l'IPC provisoire, dont la valeur est à réactualiser. La valeur prise pour le calcul (0,1 %) date du 1/09/2020 et impacte à la marge les résultats car l'IPC définitif est de XXX%. Le vote ne porte donc pas sur les montants exacts mais sur le principe d'indexation voté en 2018. Les valeurs des plafonds et des QF sont donc communiqués à titre informatif.



Point 6 : Vote approbation grille de subvention : Unanimité 11 Pour

7) Tarifs du CLE 2021

Cf. document de Jean-Laurent. C'est une nouvelle façon de calculer le taux d'augmentation basée sur l'IPC et les augmentations des salaires et des repas, que Jean-Laurent propose d'adopter pour cette année et les années suivantes.

	2020	2021
Tranches		
QF min	4 697	4 712
QF max	21 221	21 221
Tarif jour (€)		
min	4.77	4.79
max	15.87	15.92

Point 7.1 : Augmenter les tarifs et la borne minimale du QF de 0.33 % : Unanimité 11 Pour

Point 7.2 : Recondution de la compensation de subvention entre les agents CNRS et MEN : Unanimité 11 Pour

8) Salaires des animateurs du CLE 2020

Cf. document de Jean-Laurent. L'augmentation de 0,5% pour l'animateur non diplômé en contrat en cours a été prise en compte au point 7 (augmentation des salaires).

- Animateur non diplômé embauché en 2019 : SMIC + 2%
- Animateur non diplômé en contrat en cours : + 0,5% (par rapport à l'année précédente)

- Animateur diplômé embauché en 2019 : SMIC +5%
- Animateur diplômé en contrat en cours : + 0,5% (par rapport à l'année précédente)

Arrivée d'un titulaire à 10H30.

Point 8 : Salaire des animateurs du CLE : 1 abstention et 11 pour

9) Désignation des représentants du CA du CESOP à la commission électorale

Le vice-président rappelle que la commission électorale est composée de 2 membres par syndicat (1 titulaire + 1 suppléant) et de 4 membres du CA du CESOP (2 titulaires + 2 suppléants).



Les personnes volontaires pour faire partie de la commission sont :

Philippe LAPORTE (titulaire-président), Florence HENRY (titulaire), Agnès FAVE (suppléante), Pierre GIGAN (suppléant)

A noter : le CLE aura ainsi une porte-parole ainsi que les retraités au sein de la commission.

Pour info il y a 6 syndicats représentés à l'Observatoire :

<https://scop.obspm.fr/vie-interne/organisations-syndicales/>

CGT, FO, FSU, SGEN-CFDT, SNPTES, SUD-Education

Le vice-président du CESOP informera chacun des syndicats du nom des représentants CA CESOP dans la commission et demandera les 2x6 noms des représentants des organisations syndicales. La réponse est attendue pour fin novembre (6 semaines) pour commencer la première réunion début décembre. Il y aura 4 mois pour préparer ces élections. Le vote aura lieu en avril 2021.

La commission électorale devra déterminer le mode de scrutin : le vote par correspondance est possible. Elle aura en charge l'organisation (constitution et vérification des listes, matériel de vote, affichage, dépouillement, ...)

10) Précisions sur le RI de la commission voyage

Le vice-président du CESOP réprecise les définitions des 2 termes arrhes et acompte.

Après échange, il s'avère qu'il est préférable de ne pas laisser un terme flou (chèque de réservation) car par défaut ce sont les arrhes qui s'appliquent et l'acompte semble préférable (il engage la personne à acheter le voyage).

Le texte est revisité pour remplacer les termes flous par acompte et supprimer le terme « chèque » là où on peut régler par chèque et virement.

Pour clarifier un article 8 est ajouté qui spécifie toutes les annulations (du fait du participant avec ou sans raison médicale, du fait du CESOP). Le texte est remanié en séance et renvoyé par mail par Philippe aux membres du CA.

On rappelle qu'un ayant droit peut participer à un voyage même si l'ouvrant droit n'y participe pas. Cela se fait pour les autres commissions (exemple : commission vacances).

Point 10 : Modification du RI de la commission voyage : unanimité 12 Pour



11) Plafond de la commission voyage en 2021

Le plafond de la commission voyage avait été augmenté exceptionnellement en 2020 de 1591€ à 1800€ pour permettre le voyage au Guatemala. Ce voyage est reporté en 2021. Il est demandé que le plafond soit encore exceptionnellement relevé à 1800€ en 2021.

Ceci n'a pas d'impact sur le budget de la commission (du fait notamment de la participation au voyage d'extérieurs).

Point 11 : Augmentation exceptionnelle du plafond de la commission voyage en 2021 : unanimité 11 pour et un contre

12) Questions diverses

Le trésorier du CESOP demande si la commission retraite peut faire 2 sorties en 2021 pour compenser l'annulation de la sortie de 2020. Le responsable de la commission répond que ce sera déjà bien s'il peut organiser une sortie au printemps compte tenu des mesures sanitaires.

En revanche l'idée est largement partagée quant à donner à la commission retraite des moyens supplémentaires pour faire de la prochaine sortie une sortie exceptionnelle.

Date de la prochaine réunion CA CESOP : jeudi 3 décembre 2020 matin

Synthèse des votes et décisions :

Point 1 : Vote désignation de la présidente et des secrétaires de séance : Unanimité 10 Pour	1
Point 2 : Vote de l'ordre du jour : 1 Abstention + 9 Pour	2
Point 4 : Vote approbation du compte-rendu 23/06/2020 : Unanimité 10 Pour	3
Point 5 : Vote approbation du compte-rendu 16/09/2020 : 1 Abstention + 9 Pour	3
Point 6 : Vote approbation grille de subvention : Unanimité 11 pour	5
Point 7.1 : Augmenter les tarifs et la borne minimale du QF de 0.33 % : Unanimité 11 pour	5
Point 7.2 : Reconduction de la compensation de subvention entre les agents CNRS et MEN : Unanimité 11 Pour	5
Point 8 : Salaire des animateurs du CLE : 1 abstention et 11 Pour	5
Point 10 : Modification du RI de la commission voyage : unanimité 12 pour	6
Point 11 : Augmentation exceptionnelle du plafond de la commission voyage en 2021 : unanimité 11 pour et un contre	7
Date de la prochaine réunion CA CESOP : jeudi 3 décembre 2020 matin	7

A 12h15 la séance est levée.